

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 757 expulsant certains individus du territoire.

n° 757

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 juillet 1947

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1947

Date du numéro

31 juillet 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, À Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié : Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est expulsée du territoire de la Côte française des Somalis, la personne Saïd Turki, Arabe Machlaï, 20 ans, né à Mokka (Yémen), fils de Turki Farah et de Khamissa Mohamed.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.